



- ✓ La loi santé augmente le nombre de jours de formation
- ✓ Droit différent pour le 1^{er} mandat et le 2nd mandat au CSE



Public : élus du CSE titulaires et suppléants - référents « harcèlement sexuel » et SSCT dont les représentants de proximité selon l'accord de l'entreprise

1^{er} mandat

5 jours minimum de formation
SSCT, sans distinction selon
l'effectif de l'entreprise

2 formations proposées :

11 à 50 salariés



plus de 50 salariés



Renouvellement – 2^{ème} mandat au CSE

3 jours pour chaque membre
de la délégation du personnel



5 jours pour les membres de la
commission SSCT et RP (selon
l'accord)

Suivre la formation de 3 jours à **compléter**
avec une formation du domaine SANTÉ AU
TRAVAIL



Financement par l'entreprise

La formation peut être prise
en charge par les opérateurs
de compétences ([OPCO](#)) au
titre de leurs actions utiles
au développement des
compétences au bénéfice
**des entreprises de moins
de 50 salariés**